

Monsieur le Président de la République,
Madame la Ministre du Travail,

Alors que vous avez fait du handicap une grande bataille de la mandature, les interventions de Madame Pénicaud, le 31 octobre dernier, devant les membres de la commission élargie de l'Assemblée Nationale, montrent des confusions et une méconnaissance du modèle des Entreprises Adaptées et de leur utilité pour la Nation.

Oui, les Entreprises Adaptées sont inclusives !!

Oui, nos Entreprises Adaptées sont des entreprises ordinaires, dont les salariés en situation de handicap ont un contrat de droit commun très majoritairement en CDI. Nous appliquons les conventions collectives de nos métiers, nous sommes innovants et notre modèle est pleinement entrepreneurial.

Oui, l'investissement dans nos Entreprises Adaptées est bénéfique pour l'Etat et la collectivité. Ainsi KPMG a démontré qu'un emploi retrouvé par une personne handicapée est générateur d'un gain social pour la collectivité de plus de 11 000 € par emploi créé.

Oui, nos Entreprises Adaptées ont une mission et une vocation sociale définies par la loi qui est de favoriser la réalisation du projet professionnel des salariés.

Non, à la destruction d'un modèle et à la précarisation de plusieurs milliers d'emplois de personnes en situation de handicap.

Non, Madame la Ministre, la compensation n'est pas une « trappe » à personnes en situation de handicap.

Des flux importants existent chaque année mais ne sont pas mesurés par l'administration centrale. En 2016, pour un financement de 23 000 postes, ce sont plus de 34 000 salariés en situation de handicap en contrat de travail et plus de 40 000 personnes qui oeuvrent chaque année dans les Entreprises Adaptées.

Non, l'aide au poste n'a jamais été conçue comme « un tremplin ».

L'aide au poste est l'outil de financement de la compensation du handicap du salarié, compensation nécessaire à toute inclusion de qualité dans le monde du travail. Nier le besoin de compensation c'est refuser de prendre en compte le handicap.

Non, la dégressivité de la compensation ne va pas permettre de se mettre dans une véritable stratégie qui vise l'inclusion dans l'emploi ordinaire.

Les Entreprises Adaptées sont naturellement des entreprises ordinaires. Elles ne sont pas des Entreprises d'Insertion et n'ont pas le même public. Une telle affirmation vient à nier toutes les situations complexes d'évolution du handicap au cours de la vie. Des flux importants existent. Les Entreprises Adaptées travaillent sur l'autonomisation de leurs salariés afin qu'ils déterminent leur propre destinée sur leur seule volonté. Le Handicap n'est pas un statut, c'est un fait. Le Handicap est une rencontre entre une déficience avérée et une situation. La formation ne permet pas à elle seule de compenser les situations de handicap. Tout comme un ouvrier non qualifié, un cadre handicapé a un taux de chômage 2 fois supérieur à celui des « valides ».

Etre inclusif, c'est faire de l'équité, consistant à moduler l'action selon les besoins, les désirs, les rêves, les projets singuliers, pour compenser les inégalités de nature ou de situation. C'est ce que font au quotidien les 800 Entreprises Adaptées dans le droit commun ; et c'est le sens de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies, ratifiée par l'Union Européenne et par la France. La France a d'ailleurs été récemment rappelée à l'ordre à ce sujet.

L'UNEA est indignée par ces propos et cette vision d'un modèle qu'elle défend depuis 30 ans.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons donc, Monsieur le Président de la République, Madame la Ministre, pour une rencontre permettant de vous expliquer notre modèle.



**Monsieur le Président de la République,
Madame la Ministre du Travail,**

Alors que vous avez fait du handicap une grande bataille de la mandature, les interventions de Madame Pénicaud, le 31 octobre dernier, devant les membres de la commission élargie de l'Assemblée Nationale, montrent des confusions et une méconnaissance du modèle des Entreprises Adaptées et de leur utilité pour la Nation.

Oui, les Entreprises Adaptées sont inclusives !!

Oui, nos Entreprises Adaptées sont des entreprises ordinaires, dont les salariés en situation de handicap ont un contrat de droit commun très majoritairement en CDI. Nous appliquons les conventions collectives de nos métiers, nous sommes innovants et notre modèle est pleinement entrepreneurial.

Oui, l'investissement dans nos Entreprises Adaptées est bénéfique pour l'Etat et la collectivité. Ainsi KPMG a démontré qu'un emploi retrouvé par une personne handicapée est générateur d'un gain social pour la collectivité de plus de 11 000 € par emploi créé.

Oui, nos Entreprises Adaptées ont une mission et une vocation sociale définies par la loi qui est de favoriser la réalisation du projet professionnel des salariés.

Non, à la destruction d'un modèle et à la précarisation de plusieurs milliers d'emplois de personnes en situation de handicap.

Non, Madame la Ministre, la compensation n'est pas une « trappe » à personnes en situation de handicap.

Des flux importants existent chaque année mais ne sont pas mesurés par l'administration centrale. En 2016, pour un financement de 23 000 postes, ce sont plus de 34 000 salariés en situation de handicap en contrat de travail et plus de 40 000 personnes qui oeuvrent chaque année dans les Entreprises Adaptées.

Non, l'aide au poste n'a jamais été conçue comme « un tremplin ».

L'aide au poste est l'outil de financement de la compensation du handicap du salarié, compensation nécessaire à toute inclusion de qualité dans le monde du travail. Nier le besoin de compensation c'est refuser de prendre en compte le handicap.

Non, la dégressivité de la compensation ne va pas permettre de se mettre dans une véritable stratégie qui vise l'inclusion dans l'emploi ordinaire.

Les Entreprises Adaptées sont naturellement des entreprises ordinaires. Elles ne sont pas des Entreprises d'Insertion et n'ont pas le même public. Une telle affirmation vient à nier toutes les situations complexes d'évolution du handicap au cours de la vie. Des flux importants existent. Les Entreprises Adaptées travaillent sur l'autonomisation de leurs salariés afin qu'ils déterminent leur propre destinée sur leur seule volonté. Le Handicap n'est pas un statut, c'est un fait. Le Handicap est une rencontre entre une déficience avérée et une situation. La formation ne permet pas à elle seule de compenser les situations de handicap. Tout comme un ouvrier non qualifié, un cadre handicapé a un taux de chômage 2 fois supérieur à celui des « valides ».

Etre inclusif, c'est faire de l'équité, consistant à moduler l'action selon les besoins, les désirs, les rêves, les projets singuliers, pour compenser les inégalités de nature ou de situation. C'est ce que font au quotidien les 800 Entreprises Adaptées dans le droit commun ; et c'est le sens de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'organisation des Nations Unies, ratifiée par l'Union Européenne et par la France. La France a d'ailleurs été récemment rappelée à l'ordre à ce sujet.

L'UNEA est indignée par ces propos et cette vision d'un modèle qu'elle défend depuis 30 ans.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons donc, Monsieur le Président de la République, Madame la Ministre, pour une rencontre permettant de vous expliquer notre modèle.